

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 633

présenté par

M. Sermier, M. Schellenberger, M. Bony, Mme Lacroute, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Anthoine,
Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup, M. Reda, Mme Tabarot, Mme Beauvais, M. Pauget,
M. Masson, Mme Trastour-Isnart, M. Cinieri, Mme Dalloz, Mme Poletti, M. Hetzel, M. Viala et
Mme Louwagie

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.